21 novembre 1985 - Seul le prononcé fait foi

Télécharger le .pdf

Conférence de presse de M. François Mitterrand, Président de la République, sur le bilan social et économique depuis 1981, la cinquième chaîne de télévision privée, l'immigration, ainsi que sur la défense spatiale européenne, Paris, Palais de l'Élysée, jeudi 21 novembre 1985.

Mesdames,
- Messieurs,
- Je vous remercie d'avoir bien voulu répondre à mon invitation et, si vous le voulez bien, nous allons disposer du temps qu'il vous faudra pour approfondir les questions que vous me poserez. Disons que ce serait bien si on en terminait dans une heure et quart. Enfin, je connais un peu la vanité de ces voeux... on s'y efforcera, vous m'y aiderez.
- Le sommet de Genève vient de s'achever, dans un bon climat nous dit-on. Je m'en réjouis. C'est ce que la France a souhaité et le fait simple que le dialogue eût été repris c'est, pour ceux qui connaissent la fragilité de la paix, un signe d'espoir.
- Mais, je veux cependant attirer, grâce à vous, mesdames et messieurs, l'attention des Français, sur le fait qu'il y a des réalités et qui s'imposeront, après Genève, qui s'imposeront longtemps. Et il faut que les Français, puisque c'est à eux que je m'adresse, affirment leur résolution, en quelques domaines simples.
- La première de ces réalités, c'est que quel que soit le résultat des accords de Genève - si accords il y a - l'écart entre l'armement atomique des deux plus grandes puissances et l'armement des autres, de la France, de la Grande-Bretagne, notamment, restera considérable et que cela doit nous inciter à persévérer dans notre volonté d'assurer notre sécurité par le moyen de la stratégie que nous avons choisie, qui assure notre indépendance nationale. C'est ce que l'on appelle la stratégie autonome de dissuasion. Je sais bien que sur ce point une grande -majorité de Français en est d'accord, mais il ne faut pas se dissimuler que les événements qui se produisent aujourd'hui sur la scène du monde ne doivent en rien diminuer la résolution de la France.\
La deuxième réalité elle est que la militarisation de l'espace, qui soit se prépare, soit se développe ici et là, en tout cas du côté des deux grandes puissances, elle ne s'arrêtera pas par miracle.
- Encore beaucoup de temps, là aussi, sera nécessaire pour parvenir à des accords de limitation de recherches, sans aller jusqu'au déploiement. Et, pendant ce temps, parce qu'il s'agit d'une autre stratégie, balistique cette fois-ci, bien au-delà de l'atmosphère, il faut que la France elle-même s'y prépare, de même que le relais ne pourra être assuré, afin d'atteindre à un potentiel suffisant dans ce domaine si difficile, que si cette conception devient européenne.
- Il faut donc s'adapter, se préparer aux technologies qui conviennent par -rapport à cette perspective et particulièrement, je le répète, aux technologies spatiales.
- Voilà un deuxième domaine dans lequel je suis sûr de la volonté de la France, d'autant plus que c'est exaltant. Indépendamment des problèmes militaires, il y a réponse à bien des problèmes civils dans la connaissance de la matière et dans la maîtrise de la matière par l'homme.
- Voilà donc deux domaines, celui de notre indépendance nationale assurée par la stratégie de

dissuasion autonome, et l'aptitude de la France et de l'Europe à maîtriser aussi l'espace, qui doivent pour les Français être un sujet d'accord, hors de portée des compétitions électorales, qui les dépassent de loin, qui sont tout simplement l'intérêt de la France. Et vous avez parfaitement perçu la troisième dimension contenue dans ce que je viens d'exposer : c'est la dimension de l'Europe. La défense et l'indépendance nationale, l'espace, l'Europe, voilà trois objectifs et trois réalités qui concernent tous les Français.\
Mesdames et messieurs, ce grand moment que vit le monde est pour moi l'occasion d'une autre réflexion, et je m'adresse encore, grâce à vous, aux Français. On peut être pour ceux qui sont au gouvernement et on peut être contre, c'est cela la loi de la démocratie. Bien entendu, j'ai mes préférences, et vous les connaissez. Je trouve, par exemple, qu'on ne rend pas justice autant qu'il le faudrait à l'actuelle majorité. Eh oui !, à l'actuelle majorité tant combattue, mais qui assainit chaque jour l'économie, qui, par sa lutte victorieuse, pour la première fois depuis si longtemps, contre l'inflation, se donne les moyens d'accroître le pouvoir d'achat des Français et particulièrement des travailleurs, qui modernise appareil industriel, qui forme hommes et femmes aux métiers de demain qui sont déjà les métiers d'aujourd'hui. Donc, la politique culturelle, scientifique, sociale, n'a pas eu d'équivalent depuis la dernière guerre.
- Oui, je n'ai pas de raison de le taire, je crois que l'intérêt de la France est de poursuivre cette politique et je le dis. Mais, bien entendu, les Français sont maîtres de leur décision, cette décision n'est pas acquise. Quand elle le sera, le devoir de chacun sera de la respecter.\
Enfin, et j'en aurai fini avec ce rapide préambule, si notre politique intérieure est dominée, comme c'est le cas, par l'approche des élections législatives, je crois que les Français comprennent très bien qu'il y a quelques domaines où ils doivent faire bloc, oui, où ils doivent faire bloc - ce n'est plus une question de Parti de ceci, de Parti de cela - où il convient de défendre ensemble un certain nombre d'acquis et d'acquis de ces dernières années, il ne faut pas l'oublier.
- Je résume en disant : faire bloc pour défendre les acquis sociaux, faire bloc pour défendre les acquis de liberté, faire bloc sur des points ou dans des domaines ... je pense à l'immigration, où la tradition d'hospitalité et d'intégration de la France doit être maintenue envers et contre tout.
- Voilà un certain nombre de domaines où un consentement général permettra à la France d'avancer £ de préserver, de défendre, d'avancer, après quoi chacun dira - on le dit déjà - ce qu'il aura envie de dire. La démocratie s'exercera pleinement, vous le savez bien, et les Français décideront.
- J'en ai trop dit, mesdames et messieurs, je voudrais maintenant entendre vos questions, s'il en est. Nous ne faisons que commencer, je suppose que les sujets de curiosité ne manquent pas £ vous avez la parole, vous êtes déjà nombreux à la demander.\
QUESTION (Paul Amar, Antenne 2).- Merci, monsieur le Président. Vous avez dit "faire bloc", nous avons peut-être compris "consensus" £ n'est-ce pas utopique de croire, monsieur le Président, que le consensus, que manifestement vous souhaitez, résistera à la dureté des temps ? L'opposition, si elle gagne en 1986, entend bien appliquer son programme, très différent du vôtre. Dans ces conditions, que ferez-vous ?
- LE PRESIDENT.- N'exagérons pas, monsieur Amar, je n'ai pas dit consensus, cela m'arrive d'employer un peu le latin, mais d'ordinaire j'évite de faire le médecin de Molière £ donc, je n'ai pas dit "consensus" £ j'ai dit simplement "faire bloc", s'unir sur quelques questions.
- Dire pour le Président de la République : "vous devez vous unir sur tout" serait nier la réalité de la France. Je ne dis pas d'absurdités pareilles, et puis, ce serait malsain, il faut qu'on entende une majorité, il faut qu'on entende une opposition. A l'intérieur de ces grands groupes, il y a des nuances multiples, c'est une bonne chose, mais je vais vous répondre précisément, monsieur Amar.
- Est-ce que je ne suis pas en droit d'espérer qu'au delà des luttes partisanes, on puisse éviter de combattre, pendant la campagne électorale, des avancées comme la retraite à soixante ans, on est contre ? Moi, je suis pour, et je pense que je ne suis pas le seul. De même la retraite à soixante ans accordée maintenant aux agriculteurs (vous savez que la loi est déposée) progressivement en cinq ans. La retraite aux artisans et aux commerçants, où c'est du nouveau

progressivement en cinq ans. La retraite aux artisans et aux commerçants, ça c'est du nouveau aussi.
- Est-ce que vraiment on pourrait remettre en question l'augmentation raisonnable du SMIC, du salaire minimum qui a tout de même progressé depuis 1981 de quelques 71 % ?
- Est-ce qu'on peut remettre en question un rythme régulier d'augmentation du pouvoir d'achat, des allocations familiales ? Ce pouvoir d'achat s'est accru de plus de 11 % depuis 1981 alors qu'il avait décliné les années précédentes. Voilà une ligne de conduite à tenir.
- La même chose pour le minimum vieillesse qui est fixé à 70 % du salaire minimum, alors que c'était 55 %... et je pourrais ajouter bien d'autres choses, mais je m'arrête là.
- Est-ce qu'on peut revenir, monsieur Amar, sur la semaine de 39 heures, je veux dire en hausse ? On peut naturellement si on veut accepter des aménagements, à condition de revenir à une moyenne négociée entre les parties prenantes, moyenne qui n'alourdisse pas ce temps de travail, bien entendu avec des compensations dans ce cas-là. Ou bien sur la cinquième semaine de congés payés ?
- Et je n'exagère pas, je n'irai pas très loin £ j'ai seulement essayé de dégager un certain nombre de mesures qui ont été adoptées, quelquefois même imposées par la majorité au Parlement, par l'actuelle majorité. D'une façon générale, l'opposition a voté contre £ j'espère qu'on enterrera la petite hache de guerre sur ce type de problèmes, et je souhaite que tout ce qui a été fait sur ce - plan soit maintenu. Je m'arrête là, la liste n'est pas limitative, mais vous parlant et vous répondant, je ne veux pas non plus exagérer ce domaine commun. Je souhaite que cela soit partout défendu et proposé aux Français comme de bonnes mesures. Il fallait les prendre, c'étaient des réformes nécessaires £ eh bien, on va les protéger.
- Voilà ce que je voulais vous dire, monsieur Amar, vous voyez qu'après tout c'est assez modeste, comme programme de consentement.\
QUESTION (Paul Nahon, Antenne 2).- Monsieur le Président, vous avez parlé en filigrane dans vote préambule de consensus. On est obligé de constater qu'il n'y a pas non plus de consensus sur la création d'une cinquième chaine de télévision, loin s'en faut.
- Alors, je voudrais vous demander : pourquoi avoir confié à un étranger, même s'il est minoritaire, le soin de la création de cette cinquième chaîne, alors que le savoir-faire et les candidats français ne manquaient pas ?
- LE PRESIDENT.- Vous allez un peu vite, mais après tout, vous avancez à votre rythme et vous en avez bien le droit. On va donc trouver, entre vous et moi, une synthèse. Cela vient plus tôt que je ne le souhaitais, mais je n'avais pas l'innocence de penser que cette heure s'écoulerait sans qu'on eût parlé des télévisions privées. Très bien.
- Mais peut-être est-ce un aspect fort important, mais un peu trop partiel, des espaces de liberté. Même si je n'ai pas parlé de consensus, bien que vous ayez tous les deux entendu le mot, je pense qu'il y a des domaines forts, importants, mais restreints, où tous les Français me donneront raison et demanderont à leurs représentants, de toutes couleurs politiques, de s'entendre :
- La décentralisation, c'est bien un fait de liberté. Quand on accroît la responsabilité des citoyens, on accroît leur liberté. Est-ce qu'on va revenir là-dessus ?
- Les lois dites Auroux, du nom de l'excellent actuel ministre de l'urbanisme, du logement et des transports - mais qui était à l'époque ailleurs ... au travail - est-ce qu'on va revenir sur ces acquis des travailleurs qui, dans leur entreprise, peuvent désormais mieux s'informer et mieux débattre de leurs intérêts et des intérêts de l'entreprise ?
- L'abrogation de ce qu'on a appelé "La loi anti-casseurs", qui rendait responsables des familles absolument innocentes des méfaits commis par tel ou tel de leurs membres... n'est-ce pas une bonne chose ?
- La protection et l'indemnisation des victimes de faits de violence £ on les plaint toujours, on les plaint beaucoup et on a raison de les plaindre, mais on ne faisait pas grand-chose pour ces victimes. Nous, on l'a fait.
- La loi de 1984 sur le pluralisme et la transparence de la presse.. Ce n'est pas si mal.
- La suppression de toutes les juridictions d'exception, Cour de sûreté de l'Etat, tribunaux

permanents des forces armées en temps de paix... ce sont des choses sur lesquelles les amis de la liberté, de tous les camps doivent pouvoir aisément s'accorder.\
J'en arrive maintenant au domaine de l'information et de l'audiovisuel, comme vous l'avez souhaité. Peut-être qu'on pourra un peu sérier les questions.. Je retiens la vôtre, assurément, mais je ne voudrais pas transformer ce dialogue en monologue, en discours magistral. Ce serait une mauvaise façon de faire.
- Mais enfin, je veux simplement vous dire qu'il faut absolument qu'on s'entende en France pour préserver l'existence de la Haute Autorité, puisque tout le domaine audiovisuel qui dépend du service public n'est plus sous le contrôle du pouvoir exécutif, comme naguère, mais est sous le contrôle d'une autorité, d'une Haute Autorité spécialisée, dont le sens du devoir n'est méconnu par personne.
- J'ajoute - toujours avant de parler de cette télévision privée, et spécialement de l'accord sur lequel vous m'avez interrogé - que j'ai décidé, le gouvernement avec moi, la libération - le terme est un peu excessif peut-être car elles n'étaient pas prisonnières - disons l'ouverture des ondes.
- D'abord, on a donné plus de possibilités au service public de s'exprimer, sans pression du pouvoir exécutif.
- Ensuite, on a dit à tous ceux qui s'en sentent capables, qui peuvent en réunir les moyens : "Eh bien, vous pouvez créer des chaînes de télévision ou des stations de radio". Il existe aujourd'hui 1400 radios privées alors qu'on les interdisait auparavant, que l'on poursuivait, qu'on envoyait devant les tribunaux ceux qui se hasardaient à émettre dans un appartement secret, du haut d'un toit ignoré. Est-ce que ce n'est pas un acquis, cela ?
- De même, nous avons offert la possibilité de créer des télévisions locales. J'écoutais, il y a un moment - c'était à 13 heures - l'un des deux journaux télévisés - vous allez le reconnaître puisque je ne pense pas qu'ils aient fait la même enquête au même moment... je n'en sais rien, cela peut toujours arriver ! - j'ai entendu des jeunes gens qui expliquaient, avec un appareil tout à fait sophistiqué, de quelle façon ils entendaient développer les émissions locales. Cela existe aujourd'hui ! C'est une liberté. Il faut la protéger.
- Comme j'ai bien senti que c'était au nom, précisément, de la liberté d'expression et du pluralisme que vous vous inquiétiez de l'accord passé au cours de ces dernières heures avec un groupe qui va lancer une cinquième chaîne, je vais vous répondre sur ce point.
- Maintenant, peut-être pourrait-on grouper les questions.. Je m'adresserai toujours, naturellement, à M. Nahon, puisqu'il a l'initiative, mais peut-être y a-t-il d'autres questions à me poser ? Je ne voudrais pas parler trop longtemps et je crois qu'on a beaucoup de choses à dire.
- Alors, par quoi commence-t-on ? Est-ce que certains d'entre vous veulent poser des questions sur ce même sujet ? Il faut mettre un peu d'ordre dans notre conversation .. On passera la première partie de ce dialogue sur la politique intérieure, puis nous traiterons de la politique extérieure.
- Je reviens à vous tout à l'heure, M. Nahon, sur ce même sujet. Qu'on l'écluse maintenant...\
QUESTION.- Monsieur le Président, on est en train de parler du bilan et vous n'avez pas parlé des nationalisations. Etes-vous contre le principe lui-même de la dénationalisation, ou est-ce que vous êtes actuellement favorable au passage à un actionnariat de l'Etat moins important, de 100 à 51 % ?
- LE PRESIDENT.- Je suis tout à fait favorable aux nationalisations qui ont été décidées en 1981 et 1982. Elles correspondaient exactement aux engagements que j'avais pris avant 1981. Je pense qu'il faut défendre ce qui est devenu aujourd'hui la propriété de la nation et qui a très bien réussi. Les entreprises en péril dans la période précédente sont aujourd'hui hors de l'eau, certaines d'entre elles sont prospères. Si vous voulez des détails, je vous les donnerai. Donc, il faut protéger cela. Mais, dès la loi de nationalisation, et même auparavant, on avait prévu ce qu'on appelle - mais cela, c'est le langage des technocrates... je n'aime pas beaucoup l'employer, on me le reproche parfois - des lois de respiration, c'est-à-dire la possibilité donnée aux grands groupes nationalisés de redistribuer ce qui n'est pas proprement la maison-mère, ce qui peut être une filiale acquise au grè des événements sans que cela s'impose.

- Mais la dénationalisation de ce qui a été décidé en 1981 et 1982, cela risque d'être une dilapidation du patrimoine national et, naturellement, je ne puis l'accepter.
- Mais vous avez changé de conversation .. Bien entendu nous avons compté sur la bonne foi réciproque, et maintenant nous voici sur les nationalisations, et les télévisions privées, qui étaient le sujet.. Mais enfin, votre question s'imposait quand même.\
QUESTION (Michel Naudy, Soir 3).- A propos des télévisions, monsieur le Président, chacun s'accorde, au-delà de vos fonctions, à vous reconnaître le fait que vous êtes un homme de culture. Est-ce que, de ce point de vue, vous n'êtes pas inquiet par les activités, l'expérience, le passé de M. Berlusconi, à propos en particulier, du cinéma, de la création, là ou il a déjà exercé ses talents, c'est-à-dire au-delà des Alpes ?
- LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Nous sommes vraiment dans le vif du sujet. Toujours sur la même question ?...
- QUESTION (Alexis Liebart - VSD).- Toujours à propos des télévisions privées, est-ce qu'il y a une chance pour que cette cinquième chaîne soit suivie, dans les mois qui viennent, c'est-à-dire avant mars 1986, par une chaîne culturelle et la chaîne musicale qui avaient été annoncées ?
- LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Qui encore, pour compléter cet horizon ?
- QUESTION (Michel Dumont - La Lettre de la Nation).- A propos de cette cinquième chaîne, pourquoi n'avoir pas procédé à une large publicité sur les critères qui vous ont déterminé dans votre choix ? D'autre part, vous parlez de dénationalisation, aussi ne croyez-vous pas que ce soit paradoxal et contradictoire de parler de dénationalisation tout en accordant 40 % des parts de la première chaîne privée gratuite de télévision française ?
- QUESTION (RMC).- A propos de cette cinquième chaîne, certains leaders déclarent que rien n'est irréversible. Est-ce que cette cinquième chaîne ne disparaîtra pas quelques semaines après avoir été mise en service ?
- QUESTION (Yvan Levai, Europe 1).- C'est une question sur votre calendrier. C'est très bien, à quelques mois des élections, d'élargir le champ télévisuel des Français, de passer à des télévisions privées mais, la question est un peu indiscrète, pourquoi ne l'avez-vous pas fait en 1982, 1983, 1984 ? On aurait gagné du temps.
- LE PRESIDENT.- Bon. Je reviens à M. Nahon qui m'a posé la question de caractère général, et je déboucherai tout de suite sur la question de M. Naudy qui s'y relie directement puisqu'il pose le problème de la culture. Ensuite, les questions sont un peu plus particulières, ce qui est normal, et j'y répondrai l'une après l'autre.\
`Suite réponse sur les télévisions privées`
- Permettez une remarque préliminaire. On s'offusque beaucoup, si j'ai de bonnes oreilles pour entendre, de bons yeux pour lire, et ils sont encore bons les unes et les autres, on s'offusque beaucoup de ce qu'on appelle avec un peu de mépris la télévision commerciale, mais simplement depuis la décision prise sur la cinquième chaîne. Mais c'est une décision qu'on approuvait, qu'on réclamait quand on appelait cela "télévision privée".
- La question que je vous pose, je n'attends pas de réponse, est celle-ci : quelle est l'exacte différence entre la télévision commerciale et la télévision privée ?
- Nous avons apporté en effet - quand je dis "nous" c'est le gouvernement et moi-même, et la majorité du Parlement - nous avons apporté en effet la seule réponse raisonnable au problème posé par l'évolution des techniques audio-visuelles. Nous avons donné la liberté aux télévisions et aux radios. C'est un fait qui n'est pas contestable. Il a fallu attendre cette année même, après un long temps, où seul le monopole s'exerçait, et quel est le problème ? Je vous l'explique très rapidement :
- Avec l'arrivée des câbles, des satellites qui sont déjà à l'horizon, très proches, il y aura bientôt, dans les cinq ans qui viennent, au total, des dizaines de programmes télévisés qui seront à la disposition des télespectateurs. Voilà la vérité. Comment voulez-vous, dans ces conditions, maintenir le monopole ? On ne va pas entrer chez les gens avec des moyens de police pour leur interdire de placer, derrière leur petit écran ou dessous, la petite boîte qui leur permettra d'écouter ou de voir autre chose.

- L'évolution de la technique faisait éclater le monopole. Il valait mieux prévoir qu'attendre le moment où l'on aurait buté sur le mur £ à ce moment-là, le service public se serait effondré et l'on n'aurait rien préparé pour l'avenir.
- J'ai toujours dit : sauvegardons le service public et il peut se sauvegarder tout seul parce qu'il a la qualité pour lui et l'expérience. Sauvegardons le service public, et que le monopole disparaisse.
- Je le répète, il ne fallait pas se laisser déborder par le progrès. Si l'on n'avait rien prévu, un jour serait tombée sur la tête des producteurs, des réalisateurs, des créateurs, des artistes, une sorte d'avalanche qui les aurait submergés : la masse des programmes conçus ailleurs. C'est à ce moment-là, je vous prie de croire, qu'on n'aurait plus eu que des programmes américains ou de basses séries pourquoi pas du Japon - il y en a aussi par là-bas. Eh bien, nous avons choisi, mesdames et messieurs, une solution française et européenne. Française et européenne.
- D'ailleurs, quand on dit "choisi", le terme contrefait un peu la réalité. On n'a pas eu tellement à choisir car si l'on ne considère que le -plan purement légal, la course à la conquête de cette cinquième chaîne a été lancée le 31 juillet de cette année. Et depuis le 31 juillet, vous avez lu les journaux, le gouvernement était harcelé par la question : "Alors, ça ne vient pas ?.. Mais qu'est-ce que vous faites ? Vous reculez devant l'application de votre propre décision ?"\
`Suite réponse sur la cinquième chaîne de télévision`
- Il faut s'entendre. C'est vrai qu'il existait une intention qui avait déjà fait l'objet de discussions. Elle venait d'une très grande société spécialisée dans l'audiovisuel, qui est la CLT, Compagnie à majorité luxembourgeoise, avec des capitaux français, avec un animateur principal, un "maître du jeu" qui est une banque belge.
- Luxembourg, Belgique, c'est francophone, c'est vrai, mais personne n'a l'intention de faire sur la cinquième chaîne des émissions en italien, je peux vous l'assurer. Donc, ce sera aussi francophone.
- Quant à savoir quel est le plus européen du Belge, du Luxembourgeois ou de l'Italien, c'est difficile à dire. Ce que l'on sait, en tout cas, c'est que le Belge est déjà associé avec un Américain et que cet Américain est connu, c'est M. Murdoch, une des plus grandes puissances de l'audiovisuel d'outre-Atlantique.
- Le choix n'a d'ailleurs pas été à faire parce qu'il n'y a pas eu de véritable projet et que la discussion qui avait eu lieu avec la CLT a été une discussion antérieure à la décision sur les télévisions privées. On parlait simplement du satellite et le satellite reste ouvert à la CLT.
- Il reste encore deux canaux libres. Je répondrai du même coup à d'autres questions qui m'ont été posées, mais j'ai noté le nom de ces personnes - je pense notamment à M. Liebaert -. Sur le satellite, il y aura une chaîne qui sera la projection de la cinquième chaîne actuelle : et c'est à cause de cette double dimension, le satellite et l'Europe, que cette cinquième chaîne existe.
- Deuxièmement, la chaîne culturelle et éducative préparée par M. Desgraupes.
- Troisièmement, une chaîne anglophone, avec laquelle accord a déjà été passé.
- Il en reste deux, et ces deux canaux sont largement ouverts aux groupes importants et compétents qui jusqu'ici n'ont pas obtenu les contrats qu'ils souhaitaient.
- Il faut ajouter une autre fréquence libre aujourd'hui, qui est celle d'une autre chaîne au sol qu'on appelle multiville, à dominante musicale. Elle sera à qui fera la proposition la plus intéressante pour la nation, et il y a déjà des candidats : il y a par exemple, une proposition d'Europe 1 - Europe 1 n'était pas candidate sur la cinquième chaîne. J'ai eu une révélation un peu différente à la dernière minute mais je le répète Europe 1 n'était pas candidate sur la cinquième chaîne. Elle était candidate sur le multiville, chaîne musicale. Il n'y a pas eu de proposition pour cette cinquième chaîne en dehors de la toile de fond réelle créée par la CLT. Maintenant, précisons celle dont nous parlons.\
`Suite réponse sur les télévisions privées`
- J'ai rappelé tout à l'heure la première décision que nous avons prise, celle de créer des chaînes locales. La loi est en discussion ?
- Une deuxième décision, Canal Plus. Vous l'avez oublié, Canal Plus ? Cette chaîne va atteindre sans doute 800000 abonnés à la fin de l'année. C'est une grande réussite. C'est peut-être une des plus grandes réussites dans l'audiovisuel depuis très longtemps. Pourtant, quand Canal Plus

des plus grandes recettes dans l'audiovisuel depuis très longtemps. Pourtant, quand Canal Plus a été décidé, le procès a été un peu moins public que celui d'aujourd'hui, mais nous avons entendu les mêmes exprimer les mêmes critiques, les mêmes réserves. Et ce sont les mêmes qui applaudissent, aujourd'hui ...
- Troisième décision, je l'ai dit à l'instant, la création d'un programme éducatif et culturel européen pour lequel une dotation de 300 MF a déjà été accordée.
- Une quatrième décision, la concession des deux chaînes privées : la cinquième chaîne généraliste et une chaîne à dominante musicale. Dans un an et demi, nous aurons donc 7 chaînes françaises. Vous vous souvenez des difficultés que nous avons eues avec la quatrième chaîne. Vous constatez celles que nous avons aujourd'hui avec la cinquième. Alors à quoi faut-il s'attendre quand on arrive à la sixième ? Et quand nous en serons à la septième, nous faudra-t-il entendre toujours le même disque ? Et pourtant c'est comme cela que les choses vont se passer. Qui va s'en plaindre ? Le téléspectateur ? Le téléspectateur qui avant même l'arrivée des câbles aura la possibilité en 1987 de disposer de sept chaînes au lieu de n'en avoir que trois hier ou quatre aujourd'hui ?\
`Suite réponse sur la cinquième chaîne de télévision`
- Voilà ce que je voulais vous dire. Mais vous m'avez posé des questions, à peu près tous, sur le groupe qui a été, disons, gagnant de ce qui n'était pas une compétition puisque finalement il était le seul, le groupe que j'appellerai Seydoux - Berlusconi pour bien faire comprendre les choses. Peut-être certains d'entre vous auraient-ils préféré que j'inverse les noms des deux personnes ? Mais non, je n'avais pas le droit de le faire parce que c'est une société où la majorité du capital est française, une société de droit français à majorité de capital français, dont le président directeur général est français et dont le directeur général sera français.
- Pourquoi s'inquiète-t-on ? Et on s'inquiète à juste titre, et je le dis vraiment amicalement à ceux qui m'ont posé la question, ils ont raison de s'interroger. Ces interrogations, croyez-moi, elles ont habité mon esprit.
- L'exemple italien, le déplorable exemple italien, eh bien je vous le dirai, mesdames et messieurs, l'exemple italien ce n'est pas M. Untel ou M. Untel, c'est la situation italienne tout simplement, par le fait de la loi italienne, ou plutôt par l'absence de loi. C'est ce qu'on appellera, sans vouloir entrer dans la politique le libéralisme sauvage. Il semble d'ailleurs, mesdames et messieurs, qu'il y ait ici unanimité contre le libéralisme sauvage, et le libéralisme proprement dit ne peut qu'être sauvage. En effet, qu'est-ce qui est arrivé ? A partir du moment où les ondes ont été livrées à tous ceux qui souhaitaient réussir, faire des spectacles, et aussi gagner de l'argent, il fallait bien que quelqu'un gagne. Est-ce que dans une société libérale, celui qui gagne, c'est le pire, justement, c'est celui qu'il ne fallait pas ? Moi je ne sais pas comment vous auriez décidé à ma place, si vous êtes libéraux. Eh bien il se trouve que c'est cette personnalité dont nous parlons qui a gagné dans cette course qui était une course dans la jungle. C'est le plus fort qui a gagné. Ce n'est pas forcément le meilleur, mais enfin là-dessus j'arrêterai les dissertations de caractère doctrinal. Pas de loi, vient qui veut, s'empare de l'opinion italienne qui veut, ou qui peut. Talent, argent, compétence, moyens.
- Mais la loi française n'est pas du tout la loi italienne. C'est là que j'aimerais, mesdames, messieurs, que vous aidiez l'opinion publique à mieux comprendre ces problèmes, et je suis sûr que beaucoup d'entre vous le feront, que vous expliquiez bien toute la différence, elle n'est pas dans les personnes. Vous savez, pour une chaîne comme cela, il y a une mise qui représente en fait un milliard et demi de francs, puis cinq cents millions pour commencer avant d'espérer le moindre gain.
- Deux réflexions : une telle somme ne se trouve pas n'importe où £ a priori ce ne sont pas des ennemis du commerce qui peuvent en disposer. Des socialistes à un milliard cinq cents mille francs, point de départ : c'est rare.
- Cessons cette mauvaise plaisanterie £ ce sont des capitaux qui cherchent à se placer, dans un domaine commercial et culturel £ c'est leur affaire, ce n'est pa\
`Suite réponse sur la cinquième chaîne de télévision`
- La loi française, qu'est-ce qu'elle dit ? Il y a une loi de 1982, reportez-vous y ! Elle vous dira

qu'on a protégé la production française pour développer la création. On a imposé des conditions. J'en ai là toute une liste, je ne suis pas venu sans bagages - je vous les épargnerai quand même £ ce sont des munitions à tout hasard. Mais comparons les quotas de diffusion du cinéma, puisque le cinéma est en cause, sur les chaînes publiques, Canal Plus, et ce qui est prévu pour la cinquième chaîne.
- Au bout de cinq ans en ce qui concerne l'origine des films diffusés, les règles seront les mêmes pour la cinquième chaîne que pour le service public et je suppose que ces obligations seront perpétuées sur les autres chaînes.
- Mais auparavant, la contrainte sera ramenée à 25 % pour la chaîne nouvelle. En effet, si aujourd'hui elle voulait se procurer 50 % de films français, elle ne les trouverait pas ! Les films français récents sont déjà achetés, ou si ce sont des co-productions, elles appartiennent aux producteurs. Elles ne sont pas libres. Ce serait donc une chaîne sans programme français possible. On aurait dit : voici une autorisation, mais vous ne pouvez pas vous en servir.
- Il faut que la nouvelle chaîne ait le temps de monter en puissance avant de se trouver dans un régime de croisière. C'est dans certains cas trois ans, dans certains cas cinq ans. De toutes façons, ces 25 % là, c'est déjà un "plus" pour le marché du cinéma, ce n'est pas un "moins". Cela s'ajoute à Canal Plus, cela s'ajoute aux achats des trois chaînes du service public.
- Les programmes français devront représenter 30 % de l'ensemble des programmes au bout de trois ans, 50 % au bout de cinq ans. L'objectif en matière de production originale est de 500 heures de programmes par an à partir de la quatrième année, 250 heures dès la troisième année. En outre 50 % du budget de cette chaîne doivent être consacrés à des programmes français au bout de cinq ans : ce sont là des obligations qui ne sont même pas imposées aux chaînes actuelles.
- Quant au délai de passage à l'antenne des films, ce à quoi tient la profession du cinéma, et je la comprends, elle est pour les chaînes publiques de 36 mois, vous le savez. Pour Canal Plus, c'est 12 mois, avec dérogations possibles. Cette discussion a déjà eu lieu. Pendant les premières années, ce sera 24 mois, et le 1er mars 1990 ce sera 36 mois. Même explication que précédemment, dans la période initiale il n'y a pas de piste d'envol s'il n'y a pas de marché disponible.
- Reste une dernière question qui est celle des grilles horaires. Cette chaîne n'a pas reçu l'autorisation de diffuser des films autrement que le service public : pas de film le mercredi soir, le vendredi soir, le samedi après-midi et le dimanche après-midi. C'est la même législation que pour le service public et c'est plus sévère, beaucoup plus rigide que pour Canal Plus.
- Voilà la réalité, mesdames et messieurs. Alors, pourquoi imaginerait-on que la culture française va sombrer ? Est-ce que vous avez vu des émissions dans le monde et en Europe, et même en France, autres que celles du service public ? Y avez-vous constaté un formidable progrès culturel, l'absence de jeux, de distractions ? C'est vrai, la télévision commerciale incite à ne pas avoir la même qualité que les chaînes du service public ! C'est ce qui fera la force de ces dernières, car elles sont bonnes et elles tiendront, et le gouvernement les aidera.\
`Suite réponse sur la cinquième chaîne de télévision`
- Voilà, je n'ai rien d'autre à ajouter sur ce -plan, sinon que j'avais noté des questions qui m'ont été posées. Je ne voudrais pas avoir l'inélégance de ne pas répondre.
- Il y a une question de M. Dumont à propos de la dénationalisation £ je n'ai pas très bien compris le sens de sa question : 40 % dans une chaîne européenne... car si elle est française, en tant que cinquième chaîne, elle est européenne sur les satellites.
- Moi, je ne crois pas qu'il soit possible de résister à l'invasion des produits américains et japonais si l'on n'a pas dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, une production ou une technologie européenne. C'est un choix européen et là se trouve la ligne de barrage contre l'invasion extérieure. Ce n'est pas une dénationalisation, cela. C'est vrai que c'est une extension du domaine privé. Etes-vous contre, monsieur Dumont ?
- Irréversible, avez-vous dit, vous qui vous vous exprimez au nom de RMC. Je n'en sais rien. Je suppose que si la majorité actuelle continue d'être majoritaire, comme cela est naturellement

possible, au-delà du mois de mars 1986, ce sera irréversible. Une autre majorité peut, en effet, s'offrir d'autres luxes, pas tous les luxes, mais d'autres luxes, par exemple comme cela est annoncé dans le programme d'un grand parti, la privatisation d'Antenne 2. Cela veut dire la vente, prévisiblement à bas prix, d'Antenne 2 £ je ne sais pas à qui. Sans doute, un maître de la culture, un scrupuleux de l'information. Sans doute quelqu'un qui aura oublié, à Antenne 2, qu'il s'agit de gagner des sous. Ce serait pour moi une révélation, mais enfin, c'est très bien comme cela. Voulez-vous que je vous dise ce que je pense ? N'importe quel candidat dans le domaine privé, c'est-à-dire commercial, procèdera de la même façon, et la seule manière de l'empêcher, c'est d'avoir des contraintes légales.
- La liberté oui, mais la liberté dans le -cadre d'une loi qui convienne à l'intérêt de la nation. Enfin, quelqu'un m'a dit : pourquoi ne l'avez-vous pas fait - c'est M. Levaï -, avant 1984 - 85 ? Oui : soit on ne pense pas à tout, soit on ne peut pas tout faire à la fois. Ce sont des lois du bon sens. On ne peut pas tout faire à la fois. Croyez-moi, monsieur Levaï, vous le savez d'ailleurs, vous en parlez souvent fort bien, on a fait beaucoup de choses. Toutes les réformes dont j'ai parlé tout à l'heure, c'était 1981 - 1982, et puis les dernières, les retraites, les agriculteurs, ceci et cela, c'est 1983, 1984, 1985. Il a fallu prolonger la plupart des sessions parlementaires, ce qui n'est pas normal. Bref, on ne l'a fait que maintenant.
- La critique est-elle : vous l'avez fait trop tôt ? ou bien vous l'avez fait trop tard ? J'ai tendance à penser qu'on l'a fait au bon moment, même si je constate que nous nous trouvons devant une bourrasque, devant laquelle il faudra avoir les pieds bien accrochés au sol. Mais croyez-moi, ils le seront. Voulez-vous qu'on passe à d'autres sujets ? En tout cas, c'est nécessaire, on ne peut pas aujourd'hui...\
QUESTION (Jean-Louis Servan-Schreiber, L'Expansion).- Je voudrais revenir un instant sur votre première réponse à la première question où l'on a senti la description de ce que l'on pourrait appeler un minimum, ce que vous avez vous-même appelé "questions autour desquelles on pourait faire bloc" et qui avait trait, pour l'essentiel, aux acquis sociaux des cinq dernières années.
- Est-ce que, pour autant, on doit comprendre que le Président de la République estime que si ces acquis sociaux ne sont pas remis en cause par une éventuelle majorité différente, à ce moment une cohabitation - puisque le mot est à la mode -, serait possible et qu'en revanche, si l'on s'occupe de modifier le reste, cela ne gênerait pas forcément le Président de la République dans l'exercice de ses fonctions ?
- LE PRESIDENT.- Je suis navré, monsieur Servan-Schreiber, je ne me place jamais dans cette hypothèse.
- Jean-Louis SERVAN-SCHREIBER.- Je vous en remercie monsieur le Président.
- LE PRESIDENT.- Vous avez le droit d'imaginer, mais moi, mon imagination est peut-être courte, mais je ne me place pas dans cette hypothèse. Quand on a une responsabilité politique, on l'assume et je l'assume.
- J'aurais pu continuer mon énumération, mais je ne veux pas froisser le sentiment démocratique des opposants qui ont bien le droit, autant que moi, autant que vous, d'affirmer leur opinion. J'aurais pu continuer en vous disant : continuons la lutte contre l'inflation, continuons de la réussir. C'est la clé de tout en matière économique.
- Je me suis arrêté là, parce que je sais qu'il y a des doctrines différentes et que je n'entends pas imposer ce que je pense à ceux que je respecte et qui se trouvent en face, c'est-à-dire non pas des adversaires, mais des contradicteurs.\
QUESTION (Michel Cuperly, La Croix).- Monsieur le Président, je voudrais vous interroger a nouveau sur le problème des immigrés, vous y avez fait allusion tout à l'heure. N'est-il pas temps, pour vous, de préciser un peu vos intentions, étant donné le déroulement, le climat nouveau qui s'instaure autour de ce problème ? Vous avez parlé d'intégration, d'autre part d'assimilation, d'insertion. Qu'en est-il de vos projets à ce sujet ?
- LE PRESIDENT.- Je ferai observer, mais vous le savez bien, que ce problème n'est pas un problème nouveau, qu'il était latent, qu'il aurait pu se poser d'ailleurs plus justement à une époque où l'on forçait la mise, où l'on allait recruter par camions, par avions charters des milliers

époque où l'on forçait la mise, où l'on allait recruter par camions, par avions chartérs des milliers et des milliers d'immigrés que l'on désirait avoir dans certaines entreprises en France, parce qu'ils coûtaient moins cher £ c'était une politique du travail qui n'était pas exactement une politique sociale, mais je n'y reviens pas. L'afflux massif des immigrés date des années 1970 £ je crois que l'année 1970 a battu les records. Environ 700000 immigrés "ramassés" de cette façon, amenés en France, et quelques 300000 autres, c'est-à-dire leurs familles. Près d'un million en quelques années, vous imaginez ! L'immigration s'est peu accrue depuis 1981.
- En fait, je ne porte pas là de jugement de valeur, car - si cela avait été le cas, pourquoi pas ? - mais en fait elle s'est peu accrue. L'exemple de la ville de Dreux, si souvent cité, mais c'est une bonne référence puisque c'est avant la naissance des grands conflits politiques sur ce terrain-là. Le début, du moins signe avant-coureur, c'était quoi ? Il y avait un peu plus de 9000 immigrés, dont beaucoup travaillaient dans la région, à Poissy notamment, et qui habitaient Dreux. Il en était venu, il y a quelques années, en 1983, 150 de plus : ce ne sont pas ces 150 immigrés de plus qui avaient créé vraiment un problème différent. Et, pourtant, avant on ne parlait pas des immigrés de Dreux. Pourquoi ? Parce que les partis de l'opposition de l'époque - il faut dire les choses, parce que c'est un nom noble - les partis de gauche s'y refusaient et n'ont pas mené le combat sur ce vilain terrain. Après, cela a été le contraire : on a éveillé, ou réveillé ce problème d'immigrés en le mélangeant avec celui de la sécurité et, bien entendu, une partie de l'opinion a été fortement impressionnée, d'autant plus que cela pose des problèmes dans la vie quotidienne. Donc, ce n'est pas un problème nouveau, et si problème il y a, la majorité présente ne l'a pas créé. Premier point.\
`Suite réponse sur l'immigration`
- Deuxième point, depuis que j'ai la charge de la Présidence de la République, cela a été un des mes soucis constants. J'ai d'abord veillé à un tas de détails pratiques : comment sont-ils logés ? Quelles sont leurs conditions de travail ? De quelle façon sont-ils traités par la police ? Comment s'exercent les contrôles ? Combien de fois par semaine ou par mois doivent-ils passer dans des bureaux où l'attente est interminable ? Combien durent ces attentes ? J'ai fait mesurer ces attentes, notamment à Paris. Comment les relations sont-elles établies avec leurs familles ? Est-ce que les protections sociales leur sont assurées ?
- Tous ces problèmes ont été, l'un après l'autre, étudiés et pour la plupart résolus. D'ailleurs, vous le savez bien, les relations avec les pays qui nous envoient ces immigrés, surtout en ce qui concerne les pays maghrébins, sont de bonnes relations, confiantes. Ils savent que nous nous sommes comportés de façon normale, c'est-à-dire selon la tradition de la France.
- Et puis, on a abordé des problèmes de droit civil. Et puis, on s'est intéressé aux problèmes syndicaux, les droits des travailleurs. Et puis, on s'est intéressé aux problèmes de regroupement familial. J'énumère, mais c'est bien pour vous faire comprendre que ce n'est pas une préoccupation absente de mon esprit.
- Je résumerai mon propos en disant simplement que lorsque vous recevez, mesdames et messieurs - je connais bien certains d'entre vous, certains d'entre vous qui ne sont pas des journalistes favorables à la politique que je mène, mais qui ont des relations courtoises, quelquefois même cordiales, qui savent vivre, qui ont du respect, je vous connais bien, là, tous. Si je vais chez vous, si n'importe quelle personne entre chez vous et que vous la recevez, surtout si vous l'avez invitée, quand ils sont chez vous, vous les considérez d'une certaine façon et vous leur dites très souvent : "Cher ami, cher monsieur, ou chère madame, vous êtes ici chez moi, donc vous êtes chez vous". Ce sont des formules de politesse qui remontent à un temps déjà très ancien dans les moeurs françaises.
- Je dis que les immigrés qui sont venus régulièrement en France, qui ont un contrat de travail, qui se sont insérés dans la vie française - et quand ils ne l'ont pas fait, c'est souvent qu'ils ne le pouvaient pas - qui nous apportent leur travail et leur compétence, je dis, mesdames et messieurs, que les immigrés en France sont chez eux. Quiconque tient un autre raisonnement tient le raisonnement de la haine ou de la ségrégation raciste.
- Assurément, les immigrés qui viennent sans avoir l'autorisation, qui viennent surcharger le marché du travail, qui n'ont pas été acceptés, ceux-là, il faut qu'ils rentrent chez eux, d'une façon

correcte. Ou bien ceux qui, vraiment, ne peuvent plus participer à la production française dans des conditions convenables et qui désirent rentrer chez eux, il faut leur faciliter ce retour.
- Mais ceux qui sont en situation régulière, qu'on a invités, avec lesquels on a passé un contrat, ils sont en France chez eux. Je n'ai pas besoin d'en dire davantage.\
QUESTION.- Pour Europe 1, monsieur le Président, je comprends que vous ayez souci de privilégier une hypothèse politique plutôt que d'autres, mais le devoir des commentateurs politiques, c'est de les analyser toutes pour essayer d'en savoir plus sur toutes. Dans cet esprit, il y a quelques mois, vous aviez dit : s'il y a un jour une autre majorité, je ne resterai pas inerte. Chacun sait que l'inertie, c'est le contraire du mouvement. Je voudrais vous demander dans quel sens vous porterez dans ce cas-là le mouvement.
- LE PRESIDENT.- Je ne me place pas dans cette hypothèse. Il est normal que, vous, vous vous y placiez. Vous faites votre métier. Et je dirai, pour vous comme pour un autre journaliste tout à l'heure, vous êtes nombreux à le faire bien, cela ne me choque jamais quand on fait bien son métier, même quand ce qui est dit ne me plaît pas. Il est normal que vous me posiez cette question.
- Je ne spécule pas. J'ai commencé mon propos en disant : les Français ne rendent pas justice à la majorité actuelle. Il faut qu'ils considèrent ce qui a été accompli, l'immensité de ce qui a été accompli, et l'utilité de ce qui a été accompli, et le bon travail du gouvernement, l'énorme travail du gouvernement, des gouvernements, avec Pierre Mauroy, avec Laurent Fabius : un gouvernement fort bien conduit par un Premier ministre qui a toute ma confiance, et mon amitié par-dessus le marché. Donc, c'est simple : que ces responsables-là s'adressent à l'opinion publique, de telle sorte que les Français admettent de plus en plus que ce que nous disons correspond à la réalité, ce dont on doute parfois, puisque quand on dit : qui est-ce qui a le mieux réduit l'inflation, alors qu'entre 1976 et 1981, elle a atteint le sommet d'environ 14 %, que nous l'avons fait redescendre à 5 %, on fait un sondage, on dit : qui a fait le mieux ? souvent on dit : "ceux d'avant". C'est tellement évident que c'est une erreur, qu'il y a là non pas manque d'information, car vous le dites, mais il faut du temps pour que l'on se convainque. En France, la majorité des Français sait que la gauche, que les forces populaires peuvent bien gérer, j'ai failli dire mieux gérer que les autres. Que la majorité, que les responsables mènent ce combat démocratique, avec le sourire, mais avec fermeté, et qu'ils se fassent entendre. Quand le résultat viendra, je ferai comme tout le monde, je m'inclinerai devant la décision. Je dis comme tout le monde, du moins je l'espère. En tout cas, ce sera mon cas.\
QUESTION.- Monsieur le Président, dans le dernier livre que vous avez publié "Ici et Maintenant", avant votre élection, vous disiez du Parti communiste français que sa politique était le plus souvent déterminée à Moscou, et que lorsqu'on le voyait durcir sa position et renoncer aux alliances de type Front populaire, c'était généralement le prélude à un durcissement du Parti communiste soviétique. Or, nous assistons à un durcissement du Parti communiste français. Est-ce que votre constatation paraît toujours valable ? Est-ce qu'il vous semble que c'est un prélude à un durcissement du Parti communiste soviétique ?
- LE PRESIDENT.- Je faisais de l'histoire et j'expliquais toute une longue période, celle de 1933 en Allemagne, avec les répercussions en France, celle de 1936, au moment du Front populaire et de sa rupture, celle de 1945, tout cela à l'époque de Staline, et en effet, j'ai émis cette opinion dans un livre écrit imprudemment à la veille de l'élection présidentielle de 1981, mais sans savoir encore que j'y serai candidat £ sans quoi, j'aurais peut-être été plus prudent. Mais je ne regrette absolument pas ce que j'ai écrit, et puis d'ailleurs, je m'engage sur ce que j'écris.
- Je pense que, dans l'histoire, cet exemple a été souvent répété, mais ce dont j'ai horreur, c'est d'accuser telle ou telle personne, en l'occurence les dirigeants du Parti communiste français actuels, de prendre leurs ordres ailleurs que de leurs électeurs, de leur formation politique, donc, je ne le dirai pas parce que je n'ai aucune raison, à l'égard de telle ou telle personne, de porter des accusations qu'il me déplairait beaucoup à moi de recevoir ou d'entendre. Cela fait partie du respect que je réclamais à l'instant pour le combat politique français, le débat politique français.\
QUESTION (Noël Copin, La Croix).- Monsieur le Président de la République, excusez-moi

d'insister peut-être lourdement, puisque à deux reprises vous avez refusé de vous placer dans une certaine hypothèse, mais quand vous venez de nous répéter vous-même : je m'inclinerai devant la décision, permettez qu'on vous demande quand même ce que cela signifie pour le Président de la République que de s'incliner devant une décision ?
- LE PRESIDENT.- Ecoutez, monsieur Copin, supposez que je vous dise le contraire...
- QUESTION (Noël Copin, La Croix).- Monsieur le Président de la République, permettez-moi de vous dire que vous avez rappelé un principe fondamental de la démocratie, mais concrètement, dans la situation où vous êtes, que signifie ce principe et comment pouvez-vous le mettre en application ?
- LE PRESIDENT.- Je refuse de me placer dans cette hypothèse, mais comme, vraiment, disons que j'ai un faible pour le journaliste que vous êtes, je ferai mon devoir.
- QUESTION.- Monsieur le Président, une dernière question ayant trait à ce sujet : est-ce que dans votre lecture de la Constitution, sans préjuger du tout ce qui peut se passer l'année prochaine, une majorité parlementaire nouvelle et combattante peut contraindre un Président de la République à écourter la durée de sa fonction ?
- LE PRESIDENT.- Monsieur Valette, je reconnais que vous vous éloignez du concret, que vous vous rapprochez du manuel de droit public et qu'il m'est difficile de refuser de répondre à une consultation en matière de droit constitutionnel : eh bien, le Président de la République est élu par le peuple pour une durée donnée, en la circonstance, c'est sept ans, et pendant ces sept ans il doit faire son devoir.\
QUESTION.- Monsieur le Président, le Parti socialiste a formé deux projets ambitieux, généreux, mais aussi probablement très onéreux : la garantie contre les mutations et le revenu minimum. Estimez-vous que ces deux projets sont compatibles avec la poursuite de la baisse des prélèvements obligatoires ?
- LE PRESIDENT.- Toute réforme nouvelle qui coûte de l'argent complique la responsabilité de ceux qui ont pour mission de faire baisser les prélèvements obligatoires, ce qui accroît la rigueur du choix à faire entre les dépenses. Mais ce n'est pas parce qu'on veut baisser le total des prélèvements obligatoires, fiscalité, charges sociales, qu'on doit s'interdire de modifier quoi que ce soit au paysage français, ce serait stupide. Mais des réformes comme celles que vous me dites, surtout la garantie économique, c'est une réforme qui prendra du temps.. Vous savez, les assurances sociales, il a fallu, avant d'arriver à la Sécurité sociale, quinze ans ! Il faut du temps, on ne peut pas se décider comme cela et s'imposer de pied en cap dans les six mois £ les finances publiques n'y résisteraient pas £ mais c'est un bon projet. C'est tout ce que je puis dire.\
QUESTION (Matin de Paris).- Monsieur le Président, il y a cinq ans, vous avez été élu par ce qu'il convient d'appeler le peuple de gauche £ depuis, vous êtes devenu le Président de tous les Français et la confrontation avec le réel a conduit vos gouvernements à faire preuve de beaucoup de pragmatisme. A un moment où beaucoup de gens parlent de cohabitation, où en êtes-vous, monsieur le Président, par -rapport à ces valeurs de gauche ?
- LE PRESIDENT.- Les gouvernements, depuis 1981, sont toujours restés obstinément fidèles aux valeurs et aux principes dont ils s'inspiraient. Vous n'observerez à aucun moment un manquement à cette règle de morale fondamentale.
- Il y avait en plus ce qu'on pourrait appeler un programme traduit en termes schématiques en propositions, 110 propositions dont j'étais porteur à l'époque au nom de la formation que je dirigeais lors de l'élection présidentielle. 110 propositions £ je n'ai pas fait le compte, mais quelques 90 de ces propositions en quatre ans ont été mises en oeuvre, j'ai été élu, je le rappelais, pour sept ans, il reste encore du temps.
- Le pragmatisme.. Le pragmatisme, c'est une nécessité, si le pragmatisme prend le pas sur les valeurs que l'on veut servir, alors cela devient de l'opportunisme, c'est autre chose. Mais savoir apprécier les modalités, le moment, le rythme, c'est le B A BA d'une responsabilité politique. Donc, je prétends que nous sommes restés étroitement fidèles aux objectifs que nous poursuivons. Dans deux ou trois cas il a fallu se rendre compte que, soit nous n'étions pas suivis par l'opinion, soit cela n'était pas encore opportun. Et puis, pour le reste, eh bien, nous avons avancé dans la direction annoncée. Souvent on fait un reproche que je crois infondé en disant :

avance dans la direction annoncée. Souvent on fait un reproche que je crois infondé en disant : comment se fait-il, par exemple, que vous magnifiiez l'entreprise, que vous parliez de modernisation, alors que ce n'était pas tout à fait ce que vous aviez dit auparavant ? Je vais vous dire, si vous vous reportez aux textes que j'ai publiés - sans doute bien rares sont ceux qui le feront, seule Mme Christine Clerc a cette obligeance, à laquelle je suis très sensible, elle sait tout ce que j'ai dit, tout ce que j'ai écrit, elle pourra témoigner - vous verrez que j'ai souvent dit que si nous arrivions au pouvoir, il ne faudrait pas collectiviser l'économie £ il faudrait réaliser un certain nombre de nationalisations, j'en ai même énuméré la liste - celle qui est entrée dans les faits - et pour le reste, eh bien, il faut marier aussi intelligemment que possible ce qu'on appelle le public et ce qu'on appelle le privé. Là, les appréciations sont d'autant plus quotidiennes qu'elles appartiennent non seulement au pouvoir politique, mais aussi et parfois seulement au pouvoir industriel. Dès lors qu'on a confié une entreprise nationale à un responsable, c'est ce responsable qui est responsable, dans le -cadre de la politique générale voulue par le gouvernement. Voilà ce que je voulais vous dire à ce sujet, je plaide pour la fidélité.\

QUESTION (Radio France Internationale).- Permettez-moi de changer de sujet, monsieur le Président, récemment, il y a quelques jours, votre porte-parole a annoncé qu'une réévaluation de la politique française au Proche-Orient était en cours. Pourriez-vous nous donner quelques précisions sur cette réévaluation et éventuellement nous parler du rôle que la France entend jouer dans le processus qui se dessine au Proche-Orient actuellement ?

- LE PRESIDENT.- Non, ce que nous constatons, c'est que la politique des contacts directs, vous parlez là d'Israël et des pays arabes, et spécialement d'Israël et de la Jordanie, est celle qui a notre préférence. Car nous pensons que nul n'est mieux placé que les intéressés, que les riverains, pour règler entre eux un problème qui, autrement, inévitablement, s'internationalise et passe dans la main du plus fort. On amène partout ainsi le conflit Est-Ouest £ ce n'est pas une bonne chose. Mais nous avons dû constater, c'est cela la réévaluation, qu'en fait ces contacts directs n'avaient pas réussi.

- Alors, doit-on s'interdire d'élargir le cercle et d'aller de nouveau, cela a été essayé depuis 1948 plusieurs fois, vers une conférence internationale, un forum international, une consultation internationale, l'intervention des membres permanents du Conseil de sécurité, que sais-je ?

- Eh bien, je dis oui il faut aussi le faire, d'autant plus qu'un forum international peut permettre des contacts directs, généralement, entre deux séances beaucoup de choses se passent à côté.

- Voilà la réévaluation, mais en dehors de cela nous avons approuvé, encouragé le plan jordano-palestinien et nous n'avons pas changé d'avis, sauf que nous nous apercevons bien qu'il y a un butoir et que ce butoir n'est pas encore levé.

- QUESTION.- Je voudrais compléter la question, monsieur le Président, sur le Proche-Orient : est-ce que la France abandonne les trois principes suivants définis à Bruxelles en 1983 ? Je vous rappelle, monsieur le Président, le premier principe : reconnaissance du droit palestinien à l'autodétermination, deuxième : le retrait israélien des territoires occupés depuis 1967, et troisième principe : nécessité d'associer l'OLP à un règlement négocié ?

- LE PRESIDENT.- Réponse très simple : le droit des palestiniens à disposer d'une patrie, je l'ai affirmé du haut de la tribune de la Knesset en 1982. Sur le retrait, résolution 242 et quelques autres des Nations unies, nous y sommes fidèles. Le droit de l'OLP, expression encore employée à la tribune de la Knesset, c'est la seule force combattante palestinienne que nous connaissions, elle a donc acquis le droit de prétendre dire son mot au nom du peuple palestinien, mais c'est le peuple palestinien qui désignera lui-même ses représentants £ pour l'instant, je ne connais pas d'autre interlocuteur sinon un certain nombre d'élus, de notables ou de maires de communes aujourd'hui en Cisjordanie dont l'avis n'est pas négligeable. Voilà ce que je peux vous répondre.\

QUESTION (Matin de Paris).- Monsieur le Président, j'ai été très intéressé de constater que vous avez commencé votre préambule en saluant les résultats apparemment positifs du sommet soviéto-américain de Genève. Il m'a paru que, depuis le sommet de Bonn, au mois de mai dernier, vous aviez plutôt adopté, à l'égard de cette diplomatie des sommets, une attitude distante. Est-ce que vous ne craignez pas, puisque vous avez refusé de vous rendre au sommet extraordinaire des Sept à New York, que maintenant que ce genre de diplomatie commence à

produire des résultats, la France, par votre attitude, soit quelque peu isolée ?
- LE PRESIDENT.- Si vous le permettez, monsieur Liscia, je ne le crois pas. D'ailleurs, c'est une question que vous posez, ce n'est pas une affirmation. Je ne le crois pas, parce que les sommets sur lesquels j'ai exprimé des réserves, ce sont les sommets des sept pays industrialisés, qui se tiennent, comme vous le savez, une fois par an : Etats-Unis d'Amérique, Canada, Japon, et quatre pays européens, Italie, Allemagne, Grande-Bretagne et France, plus le Président de la Commission européenne. J'ai constaté que cette conférence des Sept avait tendance à sortir de son rôle et à se comporter parfois comme une sorte de directoire des affaires du monde, ce que je trouve contestable, notamment lorsque ce directoire prétend régler le problème de la négociation commerciale qu'on appelle le GATT aux lieu et place des pays du tiers monde, alors que des pays comme l'Inde et le Brésil ont déjà exprimé leur refus. A ce moment-là, au nom de quoi ces sept pays, qui ne sont pas le Comité directeur du GATT, vont-ils décider à sa place ? Voilà ce que j'ai voulu dire.\
`Suite réponse sur la rencontre américano-soviétique de Genève`
- C'est exactement le même raisonnement qui a prévalu dans mon refus de me rendre à New York à l'invitation de M. Reagan. Là, il s'agissait d'entendre le Président américain exposer ses vues sur la prochaine rencontre avec M. Gorbatchev.
- Eh bien, je dis que non seulement, moi, j'avais eu le loisir de rencontrer M. Gorbatchev, de sorte que j'avais déjà des informations, que j'ai beaucoup d'informations du côté américain, car la ligne - si j'ose dire - fonctionne constamment - le téléphone et le courrier, des envoyés qui vont ici et qui vont là...- mais que je ne reconnaissais pas à cette instance du sommet des pays industrialisés autorité pour régler les problèmes de la négociation entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique ! Cela, je ne le reconnais pas, d'autant plus que la France est absente de Genève. Elle fait confiance, dans beaucoup de domaines et pour l'essentiel - c'est-à-dire la défense des libertés - aux Etats-Unis d'Amérique, mais elle entend garder entièrement son "pré carré" national. Nous sommes maîtres de notre défense. Si nous sommes des alliés loyaux - de loyaux alliés - nous entendons rester maîtres de notre stratégie et de nos choix.
- Voilà, c'est la raison. Si on extrapole en pensant que je refuse de participer à toute conférence internationale où se trouvent les Etats-Unis d'Amérique, on se trompe. Moi, j'aime beaucoup les Américains.. Cela ne veut pas dire que je considère que tout ce qu'ils pensent et tout ce qu'ils disent est forcément ce qu'il y a de mieux pour la France. En tout cas, je pense que c'est aux Français de le dire. Alors, à partir de là, je participerai à la négociation commerciale - quand je dis "je" ... le gouvernement français participera à la négociation commerciale - qui aura lieu, à la condition qu'on élargisse son ordre du jour. Je participerai à beaucoup d'autres conférences, mais voilà exactement le -cadre dans lequel je place ma politique.\
QUESTION (Philippe Sassier, Antenne 2).- Monsieur le Président, peut-on revenir un instant aux affaires françaises et, notamment, à l'économie ? Vous disiez tout à l'heure que les Français comprenaient mal l'éclaircie qui se produit effectivement sur l'économie française, mais ne croyez-vous pas qu'il y a deux chiffres qui les rendent un petit peu perplexes ?
- D'abord, il y a le chômage. L'actuelle majorité avait dit qu'en arrivant au pouvoir elle lutterait contre le chômage, que c'était sa priorité. Il y a 700000 chômeurs de plus depuis le mois de mai 1981. Le deuxième chiffre est celui de la Bourse car, dans le même temps, celui-ci a doublé.
- Alors, ne croyez-vous pas que ces deux chiffres sont de nature à rendre un peu perplexes les esprits, et que pensez-vous qu'il soit possible de faire en ce qui concerne le chômage, et le chômage le plus dur, celui à longue durée, d'ici au mois de mars prochain ?
- LE PRESIDENT.- Il y a des réponses claires et il y a celles qui le sont moins.
- Vous avez raison, tout à fait, de dire que les réponses de l'action gouvernementale sur le chômage, le cas échéant sur la Bourse, bien que ce ne soit pas une hantise quotidienne pour nous - on aurait pu dire sur l'endettement - sont des réponses complexes.
- Et puis, il y a des réponses tout à fait simples. C'est vrai que l'inflation - je l'ai dit tout à l'heure, mais je le répète - était aux approches de 14 % et s'était installée, dans les sept années précédentes, aux alentours de 9 à 10 %, avec quelquefois des montées jusqu'à 13 ou 14, et que

constamment l'inflation a diminué depuis 1981 pour arriver cette année, vraisemblablement, autour de 5 % £ on le saura dans un mois et demi. C'est considérable ! Nous avons obtenu ces derniers mois la moyenne de l'ensemble des pays de la Communauté européenne.
- Vous savez fort bien que le franc est très solide. Il a résisté à tous les coups de boutoir, notamment à la chute - à la baisse - du dollar et aux capacités d'envol du mark.
- C'est vrai que j'ai hérité de 62 milliards de francs de déficit du commerce extérieur en 1980 et qu'en dehors d'une "poussée de fièvre" en 1982, ce déficit extérieur a constamment baissé, pour arriver l'année dernière à un peu plus de 20 milliards et se cantonner cette année sans doute à peu près au même chiffre, étant entendu que cette année nous allons équilibrer - je le pense du moins - nos comptes extérieurs, c'est-à-dire la balance des paiements - ce qu'on gagne, ce qu'on perd, ce qu'on achète, ce qu'on vend - dans tous les domaines. La France sera sans doute équilibrée. En 1980 et 1981, quand en effet, j'ai reçu l'héritage, c'était en déficit. Même la balance des paiements était déficitaire en 1981 d'environ - je ne sais pas... je n'ai pas tous les chiffres en tête - 18 ou 19 milliards peut-être.
- Donc, c'est un progrès. Voulez-vous que je continue ?...\
Mais c'est vrai que se pose le problème du chômage et gravement. Quels peuvent être le souhait et la volonté d'une majorité qui s'annonce, sinon de vaincre le chômage ? C'étaient les nôtres, et çà l'est encore. Ce sont ceux des formations d'opposition. Rien à dire contre cela, c'est dans la - nature des choses.
- Vous avez dit que le chômage s'était accru de 700000 personnes entre 1981 et 1985. Vous n'avez pas dit, monsieur Sassier - ce n'est pas par mauvais vouloir, je vous connais bien, mais c'est utile à savoir - qu'il était passé de 400000 à 1700000 ou 1800000 dans les années précédentes ! Je veux dire que l'augmentation du chômage avait été beaucoup plus rapide. Mais ce n'est pas un succès de faire cette comparaison qui, de toutes manières, se traduit par l'aggravation de la situation de centaines de milliers de personnes démunies d'emploi.
- Mais cette année, on commence à récolter le -fruit d'un travail acharné et d'une politique rigoureuse qui commande tout, c'est-à-dire la hausse des prix. Si on arrive à maîtriser les prix, on réglera tous les autres problèmes, y compris celui du chômage, car on améliorera en même temps notre capacité de vendre nos machines et nos marchandises à l'extérieur, et nos entreprises vivront mieux et recruteront au lieu de licencier.
- Cette année 1985, des grands pays d'Europe occidentale, la France est celui qui a connu la meilleure évolution en matière de chômage. Depuis le début de l'année - ce n'est pas grand chose, mais c'est significatif - le chômage a baissé de 39000 unités. On était habitué, depuis 1974, à voir une augmentation très rapide, encore rapide après 1981, pour la première fois il est à la baisse. Il faut tout de même en rendre grâce au gouvernement et au Premier ministre.
- J'observerai que, dans la même période, le chômage en Allemagne a augmenté de 40000 et le chômage en Grande-Bretagne de 70000, ce qui veut dire que la politique de ce gouvernement, appuyée sur les efforts du gouvernement précédent, a abouti au meilleur résultat d'Europe occidentale, je veux dire des grands pays d'Europe occidentale. Cela ne veut pas dire pour autant que nous ayons lieu d'en être satisfaits. Tant qu'il y aura des chômeurs, un gouvernement devra se sentir en dette par -rapport aux travailleurs. Et c'est notre cas.\
Bon. Je ne vais p as vous dire tout ce qui a déjà été dit souvent, exposé, et fort bien exposé par le Premier ministre, par le porte-parole du gouvernement, par le ministre du travail, par le ministre du redéploiement industriel. Il est évident que le ministre de l'éducation nationale, le ministre du plan, tous mettent la main à la pâte, et j'en oublie sans doute ... le ministre de l'agriculture, que sais-je, tous ces membres du gouvernement sont attachés à cette besogne. Ils travaillent à la modernisation des entreprises pour qu'elles soient concurrentielles, qu'elles fassent de bonnes affaires, en produisant de bonnes marchandises, qui seront préférées aux autres, à la formation des hommes et des femmes pour qu'ils soient mieux aptes à faire les métiers du moment, et les métiers changent vite, tous les cinq ans actuellement, avec l'informatique, l'électronique, vous le savez bien. Et aussi, mais j'y reviens toujours, j'y tiens beaucoup, si nous réussissons à vaincre définitivement l'inflation.
- Alors, avec ces trois éléments, la machine repartira ; les erreurs d'analyse sur le chômage qui

- Alors, avec ces trois éléments, la machine repartira ! Les erreurs d'analyse sur le chômage qui ont été faites, depuis 1974 jusqu'à une date récente, tiennent au fait que la réduction du chômage, c'est-à-dire le développement de l'emploi, est la résultante des autres réussites, et non pas la première des réussites.
- Nous nous sommes attaqués à la source, puis nous avons - et, croyez-moi, c'est ce qui, souvent, désoriente une certaine partie de l'opinion populaire, l'éloigne ou, du moins, la fait rester chez soi dans les moments difficiles, les moments des élections en particulier - et l'espérance était immense - nous avons retroussé les manches, comme on dit, nous avons fait une politique dite de rigueur. Ce n'est pas une philosophie, la rigueur, c'est une méthode indispensable. Nous avons considéré qu'il fallait absolument que les prix cessent de monter £ chaque fois qu'un prix monte, c'est une diminution du pouvoir d'achat du consommateur, et, en particulier, des travailleurs, en particulier de la classe ouvrière. Il faut que cela cesse, et, croyez-moi - et je suis sûr que l'opinion française me comprend - c'est par cela qu'il fallait commencer. Nous l'avons fait, que l'on ne nous en tienne pas rigueur.\
QUESTION (Paul Lefebvre, Antenne 2).- Monsieur le Président, je profite du fait que j'ai le micro pour vous poser deux questions très brèves :
- Dans quelques heures, le verdict d'Aukland £ dans l'éventualité où la justice néo-zélandaise rejetterait sur le gouvernement de Wellington, la possibilité d'une expulsion, seriez-vous prêt à prendre contact directement discrètement avec M. Lange pour, disons, améliorer les choses ?
- Deuxième question qui n'est pas très éloignée d'ailleurs : quel que soit le résultat des législatives de mars, êtes-vous prêt à user de votre influence, qui est grande, pour préserver l'esprit du texte de réforme du Code pénal qui est, au fond, le texte de synthèse de la philosophie de gauche en matière de justice ?
- LE PRESIDENT.- Première question sur le jugement d'Aukland. Vous avez parfaitement mesuré, monsieur Lefebvre, parce que votre sensibilité est évidente lorsque vous vous exprimez sur le petit écran - il n'y a pas de choses qui vous laissent indifférent - que mon rôle est assez difficile aujourd'hui à l'heure où je m'exprime, alors que c'est maintenant que se décide le sort immédiat des Turenge £ c'est assez difficile et vous le comprenez fort bien.
- Je souhaite - je ne peux exprimer qu'un souhait - que la justice d'Aukland comprenne que les deux officiers de l'armée française, aujourd'hui arrêtés en Nouvelle-Zélande, ont agi dans un domaine qui n'était pas celui de l'action violente, d'abord £ ensuite, qu'ils ont agi non pas de leur propre mouvement, mais par discipline, et que cela leur confère un caractère tout à fait différent de celui qu'on aurait pu imaginer à la lecture des premières réactions néo-zélandaises sur ce point.
- Je suis convaincu qu'un juge en sa conscience tiendra le plus grand compte de ces éléments. Essaierions-nous d'améliorer les choses s'il y avait une lourde condamnation ? C'est encore assez difficile de vous répondre. Je ne peux pas préjuger la décision qui sera prise. De tout façon, ces officiers français peuvent compter sur la solidarité nationale qui commence par celle du gouvernement.\
Troisièmement, le Code pénal. Oui, monsieur Lefebvre c'est une grande oeuvre, très difficile à mettre sur pied. C'est une grande oeuvre à laquelle nous tenons, et quels que soient les événements du futur - vous voyez, je ne prends jamais position sur ces questions-là - quelles que soient les évolutions du futur, dont je ne suis pas maître - c'est le peuple français qui décidera -, il faudra bien que cette -entreprise de caractère national et humanitaire soit menée à son terme.\
QUESTION (RFO).- Monsieur le Président, vous allez dans moins de quinze jours, aux Antilles. Ces derniers mois, la Polynésie, la Guyane, la Nouvelle-Calédonie. Dans le même temps, on a accusé le pouvoir de vouloir brader les territoires français d'outre-mer. Quelle place, vous, monsieur le Président, faites-vous aux territoires français d'outre-mer, dans la République, en dehors, bien sûr, du -plan stratégique ?
- LE PRESIDENT.- C'est un sujet que j'ai pratiqué depuis le début de ma vie politique qui, il faut que je vous l'avoue, remonte à assez loin.. Dès les années - dire cela à la télévision ! - dès les années 47, 48, 49, comme jeune député, je m'étais attaché aux problèmes de l'outre-mer, et je n'ai jamais cessé de m'y intéresser de fort près. Vous savez à quel point j'ai été associé, dans les

années 49, 50, 51 jusqu'en 1955, mais après aussi, à l'oeuvre accomplie par Pierre Mendès France, dont j'ai été le ministre de l'intérieur, c'est-à-dire compétent pour les départements d'outre-mer.
- Je crois l'évolution nécessaire, mais je crois aussi aux voeux des populations. Les populations des quatre départements français - ceux des Antilles et celui de la Réunion - dans toutes les élections ont marqué leur très large préférence pour préserver leur statut dans le -cadre de la République française. Or, il s'agit de populations homogènes. Ce ne sont pas des ethnies antagonistes. A l'intérieur d'une population homogène, la méthode démocratique qui consiste à recourir seulement comme arbitrage final au suffrage universel est la meilleure, et je n'ai aucune raison de vouloir autre chose que ce que veut la population de ces départements. D'autant plus que je tiens beaucoup à eux, moi aussi, et que je les aime. J'y suis allé souvent et j'y retourne, vous l'avez dit, au début du mois de décembre prochain.\
Pour les territoires d'outre-mer, il y a une distinction à faire. Beaucoup de ces territoires d'outre-mer sont devenus indépendants, Djibouti, par exemple, là où se posent des conflits d'ethnies, des conflits de caractère tribal. C'était le cas à Djibouti, mais pas avec une colonie européenne implantée sur place, entre deux ethnies, les Issas et les Afars, c'était très difficile mais on est arrivé à l'indépendance £ pourtant Djibouti est une place forte considérable dans la stratégie mondiale. La Nouvelle-Calédonie : il y a plusieurs ethnies, mais deux dominantes : les descendants des Européens, surtout des Français installés là depuis extrêmement longtemps, un siècle pour la plupart, et l'ethnie canaque, sans oublier les Wallisiens, les Vietnamiens. Là, le problème est plus difficile parce que la loi démocratique que nous connaissons et que nous vivons en France ne s'adresse pas à une population homogène, et la population minoritaire, à la suite d'un scrutin, ne s'estime pas véritablement démentie car, en tant que telle, minoritaire ou majoritaire, elle entend rester elle-même. Là, le problème politique, humain, est infiniment plus difficile. C'est le cas de la Nouvelle-Calédonie, et vous savez de quelle façon on l'a abordé. Je tiens encore à dire ici l'oeuvre, à mes yeux fort utile, remplie par M. Pisani.
- Alors en Guadeloupe, j'irai leur dire : chaque fois que vous vous êtes exprimés et que vous avez voulu rester Français, vous avez bien fait, continuez !... C'est tout ce que je peux vous dire maintenant.\
QUESTION (Philippe Périer, Europe 1).- Monsieur le Président, le Président de la République française ne dispose-t-il vraiment d'aucun moyen de pression efficace pour faire libérer les quatre Français détenus en otages au Liban ?
- LE PRESIDENT.- Qu'est-ce que vous appelez "pression" ? Le moyen de la force ? Je ne pense pas que vous le recommandiez. La pression politique ? D'une certaine façon, oui, je veux dire la diplomatie.
- Nous avons eu à connaître, j'ai eu à connaître un certain nombre de cas d'otages, en Birmanie, au Soudan, en Irak, dans le Kurdistan, en Afghanistan, et déjà au Liban, avec M. Peyrolles. Chaque fois, à force de patience et de ténacité, nous avons obtenu au bout de quelques mois la libération de ces otages.
- Il reste nos quatre compatriotes otages au Liban. Dans la confusion des groupes antagonistes, et selon l'autorité extérieure dont se recommande tel ou tel groupe, la diplomatie est plus facile ou moins aisée à conduire jusqu'à son terme.
- Je n'ai pas cessé un seul jour de m'en occuper, et quand on piétine, cela fait mal, et même parfois on croit qu'on arrive, et puis il y a un recul de dernière minute. C'est douloureux, d'abord pour les familles, mais c'est douloureux aussi pour ceux qui les aiment, qui les entourent, c'est douloureux pour la nation française. Nous ne négligeons rien et nous voudrions les retrouver sains et saufs, les rendre à leur patrie.
- Les exemples vécus jusqu'alors incitent à penser que cela est possible. Le reste est du domaine de ma responsabilité et je ne vous en dirai pas davantage.\
QUESTION.- Monsieur le Président, vous me permettez une question sur l'Europe ? Vous en avez parlé dans votre intervention liminaire, et on a l'impression que depuis votre discours de Strasbourg, en juin 1984, les grands espoirs que vous aviez suscités sur la réalisation concrète de

l'union européenne ont été quelque peu déçus ou se sont perdus dans les sables. La conférence intergouvernementale piétine quelque peu.
- Il va y avoir une réunion à Luxembourg au sommet dans quelques jours. Vous venez de Londres où vous avez rencontré Mme Thatcher. Cette réunion s'est bien passée.
- Alors, je voudrais vous poser deux questions qui sont liées l'une à l'autre. La première est la suivante : "est-ce que vous pensez que l'on puisse vraiment faire des progrès vers une union européenne plus étroite ? Deuxièmement, est-ce que l'Angleterre va bientôt cesser d'être une île ?
- LE PRESIDENT.- Lorsque j'ai commencé mon discours de Strasbourg devant le Parlement européen, pendant ma présidence semestrielle de la Communauté européenne de janvier à juillet 1984, j'ai en effet défini toute une ligne d'action. C'était mes propositions à l'Europe, à l'Europe des Dix devenue en fait l'Europe des Douze. Cela se décide donc à Douze.
- Je n'ai pas très bien compris comment vous avez pu passer depuis mes propositions à moi, en tant que Président de la République française, à l'acceptation ou le refus des neuf autres partenaires, devenus mes onze autres partenaires, en disant : "alors, vous n'avez pas abouti ?"
- La Communauté européenne ne va pas aussi vite que je voudrais. Cependant, pendant ma présidence, on a fait avancer beaucoup de dossiers. D'abord, on a réglé tous les contentieux de l'époque. Tous, et vous savez bien que l'un d'entre eux s'appelle le chèque ou la contribution britannique, l'autre s'appelle les quotas laitiers. Voulez-vous que je vous en donne la liste ? Il y en avait seize, je peux vous donner les quatorze autres.
- Cela, c'est un progrès.
- A la même réunion, au même Sommet européen de Fontainebleau, nous avons décidé la création de deux groupes de travail, l'un consacré à la réforme des institutions et des procédures, c'est-à-dire, est-ce qu'on peut faire des progrès à l'intérieur du Traité de Rome ? Est-ce qu'on va cesser de tout remettre à l'unanimité ? Avec dix ou douze, c'est très difficile. Est-ce qu'on va élargir le champ de la majorité ? C'est mon opinion. Et puis, il y a ceux qui disent : au-delà du Traité de Rome, c'est-à-dire des procédures d'amélioration du fonctionnement, il y a peut-être une nécessaire réforme du Traité de Rome lui-même pour resserrer l'union européenne. Je suis également partisan de cette direction-là, si l'on ne parvient pas par la première à régler les difficultés présentes. C'est clair et j'use de mon pouvoir de persuasion - il vaut ce qu'il vaut - auprès de mes collègues ou de mes partenaires pour les en convaincre.
- On a tout de même décidé beaucoup de choses : des quotas ont été décidés £ on a réglé le problème de l'élargissement £ la France a obtenu des règlements extrêmement positifs pour le vin, pour les fruits, pour les légumes £ on a réglé quelque chose de très intéressant pour l'Europe en général sur le -plan de la pêche, et aujourd'hui, l'Espagne et le Portugal - aujourd'hui j'exagère, le 1er janvier prochain - entreront dans l'Europe.\
J'ai rencontré Mme Thatcher lundi, en effet. Je pense qu'on doit faire des progrès sur l'union européenne et j'attends avec impatience la réunion de Luxembourg qui a lieu début décembre et la conférence inter-gouvernementale qui va voir tous ces problèmes posés, avec les deux rapports que j'ai obtenus à Fontainebleau, l'un sur les institutions et l'autre sur l'Europe des citoyens, la facilité de la vie quotidienne, le franchissement des frontières, les états civils, le passage des marchandises... que sais-je encore. On en est là. On va discuter de la création du marché intérieur qui était l'un des objectifs majeurs du Traité de Rome, c'est-à-dire entre les pays de la Communauté, pas de frontières, passage libre des personnes, des biens, des services, naturellement des idées... mais cela, c'est déjà fait.
- Certains pays ont parfois marqué soit de la timidité, soit même un véritable repli sur soi devant ces perspectives. Et puis finalement, la machine avance... Mais elle est lente, et il m'arrive de m'en plaindre.
- Je continuerai de plaider pour l'union européenne et pour la mise en oeuvre de ce qui était contenu dans mon discours de Strasbourg.\
Quant à la Grande-Bretagne, j'étais en effet lundi dernier à Londres, et j'ai rencontré d'une façon très intéressante Mme Thatcher : plusieurs ministres étaient à mes côtés.
- Comme vous le savez, nous avons décidé que fin janvier nous annoncerions officiellement - je

- Comme vous le savez, nous avons décidé que fin janvier nous annoncerions officiellement - je disais lundi le tunnel, mais ce n'est pas un tunnel... le pont, mais ce n'est pas un pont - le projet Trans-Manche.
- Quand il y aura un pont ou un tunnel - ou un pont et un tunnel - ce sont les techniciens qui nous fourniront leurs conclusions en temps utile - est-ce qu'on pourra dire que l'Angleterre a cessé d'être une île ?.. Chacun son avis. Le problème de fond est que l'Angleterre, île ou pas, soit partenaire entièrement, par sa volonté, par son choix, et par son comportement, partenaire à part entière de l'Union européenne.\
QUESTION.- Monsieur le Président, Bonn a dit non au projet français de satellite d'observation militaire, Bonn n'a pas encore vraiment débloqué l'argent pour Eurêka. Alors, êtes-vous réellement satisfait des -rapports franco-allemands ?
- LE PRESIDENT.- Dans l'ensemble, oui, tout à fait, car si vous avez noté - c'est votre rôle - ce qui ne se fait pas encore, vous n'avez pas noté tout ce qui se fait, et il s'en fait beaucoup, la dernière initiative étant, comme vous l'avez dit, Eurêka. Je peux vous garantir qu'il y aura un financement public allemand pour Eurêka, la dernière décision étant celle d'Airbus, où la gamme d'Airbus va se déployer, tandis que j'ai l'accord de la plupart de mes partenaires pour que l'on planifie ce qu'on appelle l'avion de combat européen, c'est-à-dire pour avoir là aussi toute une série de choix d'avions légers et d'avions lourds, afin que, dans les vingt ans qui viennent, on harmonise ce qui n'a pas pu l'être depuis quarante ans.
- Et combien d'autres décisions qui montrent que l'Allemagne est réticente sur certains points. Pour l'instant, ce qui la préoccupe, c'est son budget. Elle veut limiter au maximum son déficit budgétaire. Elle serre donc les cordons de la bourse, c'est son point de vue et on peut la comprendre. Et puis, elle a aussi des préoccupations sur le -plan de son agriculture. Son agriculture voudrait parfois, pour l'instant, échapper à certaines obligations, surtout que nous avons obtenu, nous, les Français, depuis quelques années, la quasi réduction des montants compensatoires.
- Et puis, il y a le problème du système monétaire européen, sur lequel certaines autorités allemandes restent réticentes, notamment la banque, estimant que ce n'est pas la peine d'aller trop vite. La discussion est ouverte et les propositions de M. Delors à cet égard, sur l'Ecu et le système monétaire, me paraissent excellentes. On en discutera à Luxembourg dans quelques jours.\
QUESTION (Pierre-Luc Séguillon, TF1).- Monsieur le Président, je voudrais vous demander une précision historique, maintenant, sur l'affaire Greenpeace. Au mois de juillet dernier, dans la deuxième quinzaine de juillet, que vous a dit très exactement M. Charles Hernu qui était alors votre ministre de la défense et auquel vous avez écrit, lors de sa démission, qu'il était demeuré votre ami ?
- LE PRESIDENT.- M. Hernu a été, est et sera longtemps mon ami. Dans sa responsabilité de ministre de la défense nationale, il a été responsable, objectivement, de par sa fonction en tout cas, et subjectivement - lui seul en est juge -, dans un domaine qui a placé le gouvernement français dans une fâcheuse situation. C'est lui-même qui a estimé devoir quitter son poste, parce qu'il devait se sentir - et c'est tout à son honneur - solidaire des services qui avaient agi sans que le pouvoir politique, en tout cas à mon niveau ou à celui du Premier ministre, ait eu à en décider.
- Le responsable de ce service, l'amiral Lacoste, est également parti. Je n'ai pas incriminé l'honneur de ces deux hommes, et je leur garde mon estime, mais j'ai pu incriminer leur discipline ou leur indiscipline. Je pense à des services qui ont agi au-delà des instructions.
- A partir de là, me demander ce que M. Hernu m'a dit à telle date.. Il faudrait que je compulse mes notes, mais je ne prends pas de notes des confidences qu'on me fait.
- Le problème est sérieux et vous avez raison de me le poser. Je vais vous poser quatre questions, et je pose ces questions à l'opinion qui m'entendra.
- Premièrement : faut-il ou non assurer l'indépendance de la France sur la base de la possession de l'arme nucléaire ? Je réponds oui.
- Deuxièmement : pour détenir l'arme nucléaire et la moderniser, faut-il ou non des expérimentations, des essais, ce que font, l'Angleterre en Amérique, l'Amérique chez elle,

l'Union soviétique chez elle ? Je dis oui, d'autant plus que ces essais n'ont causé de dommages à personne.
- Troisièmement : faut-il ou non s'opposer aux agissements qui tendent à nous empêcher d'expérimenter et donc de posséder l'arme dont nous avons besoin pour l'indépendance de la France ? Je dis oui, nous devons nous y opposer.
- Quatrièmement : peut-on pour cela employer n'importe quel moyen ? Cela, c'est l'examen des moyens. Je dis que la politique que j'ai ordonnée, dont je suis responsable et que j'assumerai, c'est d'interdire que l'on puisse manquer au respect que l'on doit à la souveraineté française, là où elle s'exerce. Cela ne veut pas dire qu'il faille autoriser les agissements qui nuisent à la souveraineté des autres. Je vous ai répondu.\
QUESTION.- En termes de défense, monsieur le Président, dans votre préambule, vous nous avez fait part de votre volonté de voir la France disposer à terme d'un bouclier spatial, avec une configuration européenne, si je vous ai bien entendu. Considérez-vous que le moment est venu pour une Europe de la défense ?
- LE PRESIDENT.- Il ne faut pas extrapoler. J'ai posé le problème à La Haye en 1984, en proposant la création d'une station orbitale habitée européenne, et la question reste posée, il faudra la résoudre. L'Europe ne peut pas rester hors de la connaissance de ces technologies. Elle ne peut pas être absente de l'espace. Il y a déjà des satellites de communication. Nous avons déjà des satellites d'observation, mais il faut aussi cela. Nous avons fixé des objectifs civils à Eurêka qui, précisément, étudiera entre entreprises l'ensemble des hautes technologies, laser, en particulier miroir pour laser, qui commandent la maîtrise de l'espace. Cet objectif est civil, mais il est évident que la connaissance est polyvalente, et il ne sera pas possible, à moins de vouloir disparaître, à l'Europe d'être absente de l'espace. Si les deux plus grands ont l'imprudence de s'engager dans ce qu'on appelle la guerre des étoiles, eh bien je dis : qui voudra garder son indépendance devra se pourvoir des moyens ajustés à ses capacités et à la protection de son propre territoire. Est-ce que j'esquisse une défense européenne dans la pleine acception du terme. Je ne pense pas que les données présentes rendent possible autant que le souhaiteraient certaines personnes, la défense européenne.
- Il y a le problème nucléaire qui se pose, en particulier à l'Allemagne. Il y a ce qui résulte de l'Europe de Yalta, pour employer un terme un peu trop simple, puisqu'en réalité, c'est l'Europe de Téhéran. Mais chaque fois que je peux accroître le déroulement de l'expérimentation ou de la mise en oeuvre militaire, oui, j'en fais part à mes partenaires de l'Europe et particulièrement à l'Allemagne. C'est comme cela que j'ai fait vivre l'article du Traité de l'Elysée signé entre De Gaulle et Adenauer, et qui impliquait une démarche commune, notamment sur la connaissance mutuelle de nos stratégies. Nous en sommes là. Le reste se fera peu à peu.\
Mesdames et messieurs, l'heure est vraiment venue. Je ne veux vraiment peiner ni choquer personne, mais il est cinq heures moins dix, nous avons commencé exactement à 15 heures. Je me vois donc obligé maintenant d'arrêter. J'essaierai de créer une occasion, pour ceux d'entre vous qui, très gentiment, sont venus ici et n'ont pas pu participer au débat, afin qu'ils ne se sentent pas frustrés.
- Je vous dis au revoir, merci et surtout, je dis à la France et aux Français qu'il faut aborder cette période de compétition politique avec le sens du rassemblement, lorsqu'il s'agit de l'intérêt national, avec le sens de la démocratie lorsqu'il s'agit de définir sa préférence.\